



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 24 Septembre 2015

Présents :

Mesdames : Claudine BOIRIE, Patricia BRUEL, Stéphanie DOLIE, Gisèle DUBARRY, Éliane PAMBRUN.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Pierre LASPALLES, Ghislain NOWAK, Marc PIQUEMAL.

Excusés :

M. Gaston FORGUES ayant donné procuration à Mme Eliane PAMBRUN.

Mme Isabelle ALVAREZ ayant donné procuration à M. Pierre LASPALLES.

M. Daniel PENE ayant donné procuration à M. Jacky CHAUVEAU.

Absente : Mme Anne THEIL.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc PIQUEMAL

Le compte-rendu de la séance du 04 Septembre est lu par Madame Éliane PAMBRUN.

Remarques de Mme BRUEL concernant les animations de la fête du village. Pour les remerciements, Mme BRUEL demande à dissocier les activités proposées par le comité des fêtes de celles proposées par la mairie.

Mme BRUEL demande que soit prise en compte la remarque de Mme THEIL sur les formations en matière de désherbage omise dans le précédent compte rendu.

Réponse de M. le Maire : ce point a été rapporté sans que soient précisés les auteurs de la question.

M. CHAUVEAU demande pourquoi le précédent compte rendu n'a pas été retranscrit sur le site internet de la commune.

Réponse de M. le Maire : le compte-rendu a été affiché sur tous les panneaux d'affichage du village mais l'absence du responsable du site a retardé sa parution.

Lecture par M CHAUVEAU du document remis sur table pour être joint au compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 24/09/2015.

M. le Maire rappelle que dans le compte-rendu il est difficile de traduire mot à mot tous les échanges qui ont lieu, notamment dans les questions diverses. Il souligne que le rôle du Conseil est de définir les orientations qui engagent l'avenir de la collectivité.

Le détail du rapport des actions quotidiennes n'est pas la priorité du travail en séance qui doit être consacré à l'évolution collective des idées.

Afin de prendre complètement en compte ces remarques, M le Maire invite les membres de l'opposition à rédiger eux-mêmes le compte-rendu de la séance à venir.

Les membres présents de l'opposition déclinent cette invitation, M. PIQUEMAL accepte de se charger de cette tâche.

I ORDRE DU JOUR :

- 1- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) pour les bâtiments communaux recevant du public.
- 2- Plan d'adressage de la commune (voies, règles de numérotation des maisons).
- 3- Projet préfectoral de nouveaux territoires (propositions de fusions de Communautés de Communes dans le département des Hautes-Pyrénées).
- 4- Désignation d'un élu référent de la commune pour le groupe de travail de la CCHB sur les CCAS.
- 5- Accueil exceptionnel de migrants : point sur les propositions.
- 6- Avancement projet Auberge Communale.
- 7- Résidence d'artiste CCHB-Direction Régionale des Affaires Culturelles : Séjour d'un photographe, projet de territoire porté par l'association TRAVERSE.
- 8- Proposition de décoration du transformateur de la Maison du Village (fresque ERDF).

II QUESTIONS DIVERSES

1- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) pour les bâtiments communaux recevant du public.

Lecture par Mr le Maire du calendrier d'accessibilité.

Remarque de Mr CHAUVEAU et de Mme BRUEL concernant la durée des travaux et la justification des montants portés sur l'agenda,

Réponse de M le Maire : ce document est un engagement de la commune pour l'ensemble du programme de mise en accessibilité, les travaux concernés sont détaillés dans le premier tableau du document, les données financières sont issues du rapport établi par l'ADAC.

Vote sur l'adoption du calendrier d'accessibilité

Délibération votée à l'unanimité

2- Plan d'adressage de la commune (voies, règles de numérotation des maisons).

Le repérage précis de tous les noms de rues ainsi que des numéros des domiciles est nécessaire pour le bon fonctionnement de la remise des courriers ou la livraison de colis.

En cas de situation d'urgence (pompiers, SAMU), ce repérage est indispensable car les intervenants ne peuvent pas trouver rapidement des maisons non identifiées.

Remarques de M. DEJEANNE concernant le coût de l'opération (attribution de plaques) et sur la difficulté à identifier les maisons compte tenu de leur dispersion dans certains quartiers de la commune.

Mr NOWAK a fait la même remarque pour le Pé du Castet et Mr LASPALLE pour le quartier de la Forêt.

M le Maire propose de confier cette mission à la Commission d'Urbanisme pour l'évaluation des zones à compléter et en évaluer le coût.

Délibération votée à l'unanimité

3-Projet préfectoral de nouveaux territoires

Mr le maire donne lecture des grandes lignes du projet de schéma départemental de coopération intercommunale préparé par les services de l'Etat, et adressé à toutes les communes par Mme la Préfète. Ce projet comporte un calendrier ; les communes ont deux mois pour examiner les propositions et si ce schéma ne les agrée pas, faire des contre-propositions. Le défaut de réponse vaut approbation. A défaut d'accord, la décision définitive appartient aux services de l'Etat.

Une discussion s'engage sur la nécessité du regroupement et sur les conséquences :

-diminution de nombre d'EPCI de 30 à 9 et du nombre de syndicats de 120 à 77

-diminution du nombre de représentants pour GERDE de 3 à 2 : fusion CCHB avec Communauté du MONTAIGU.

-M. le Maire rappelle le montant de la contribution « redressement finances publiques » pour 2015 de 286 177 € pour la CCHB.

Remarque de M. CHAUVEAU pourquoi ce regroupement ne se ferait-il pas sur le schéma du Pays cœur de Bigorre ?

M. LASPALLEs soulève le problème du regroupement éventuel des centres hospitaliers.

A la suite de ces échanges il a été décidé de contacter les différentes communes pour élaborer des propositions communes.

4 - Désignation d'un élu référent de la commune pour le groupe de travail de la CCHB sur les CCAS

Désignation demandée dans l'optique d'un CCAS intercommunal pour la mutualisation du service pour les petites communes.

Intervention de M CHAUVEAU, il existe déjà un rapport sur les travaux (CCAS) de chaque commune

Référente titulaire : Mme BOIRIE

Référentes suppléantes : Mmes PAMBRUN et BRUEL

Désignations votées à l'unanimité

5 - Accueil exceptionnel de migrants: point sur les propositions

M. le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier provenant d'un groupe d'une quinzaine de familles gerdoises se proposant d'intervenir pour faciliter l'intégration de familles de migrants qui seraient présents sur le territoire.

Actuellement plusieurs familles ont été accueillies par l'intermédiaire du milieu associatif relayé par la mairie de Bagnères de Bigorre qui a mis à disposition un bâtiment communal vacant.

M le Maire indique que dans les communes accueillant provisoirement ces familles migrantes, les locaux sont mis à disposition par la collectivité. Gerde ne dispose actuellement que du gîte communal, la maison DAUPHOLE nécessitant de gros travaux.

Une discussion s'engage sur les modalités d'accueil qui sont au minimum de 2 ans.

Mme BRUEL nous informe de l'existence du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) et souhaite que l'accueil se fasse par l'intermédiaire du milieu associatif.

MM DEJEANNE et CHAUVEAU soulèvent le problème des conditions d'accueil (logement meublé, subvenir aux besoins de la vie courante et faciliter l'intégration...)

M. le Maire propose que l'accueil éventuel d'une famille soit étudié en collaboration avec le milieu associatif et les organismes officiels.

Mme PAMBRUN propose de créer un groupe de travail coordonnateur, Mmes DOLIE et BRUEL se portent volontaires.

6 - Avancement projet Auberge Communale

Pour l'instant aucune proposition n'a été retenue faute de compétence et de motivation.

M. le Maire nous soumet la proposition de l'association TRAVERSE qui se propose d'animer une fois par mois l'auberge avec diverses activités (cuisine..) et de mettre en réseau les autres associations intéressées.

Cette proposition soulève de nombreuses questions notamment devant le nombre d'associations utilisatrices,

Mme BRUEL soulève le problème de la responsabilité concernant l'utilisation des locaux compte tenu du nombre d'intervenants.

De nombreuses propositions sont faites notamment concernant l'utilisation des locaux (désignation d'un référent, paiement d'un loyer, utilisations et stockage du matériel...).

Il est notamment proposé de réactiver les appels d'offre (journaux internet ...), toutes les nouvelles propositions pour l'utilisation des locaux seront étudiées (accueil famille...)

M. DEJEANNE demande que soit instauré une redevance pour l'éventuelle utilisation de la licence IV.

7 - Résidence d'artiste

La CCHB accueille en résidence un artiste photographe en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Midi-Pyrénées.

L'association TRAVERSE porte ce projet qui a pour thème « la découverte de l'Amour ».
L'artiste photographe est M. LEO de la FONTAINE dont le séjour se déroule du 17 septembre au 19 novembre 2015.

Dans le cadre des activités proposées au sein de la CCHB, une animation aura lieu à GERDE : présentation d'un «sténopé» (procédé optique élémentaire) qui sera situé dans le local vacant de l'auberge communale.

Mme DOLIE propose de contacter le photographe pour une éventuelle exposition de ses oeuvres.

8 - Proposition de décoration du transformateur de la Maison du Village

Devant le succès rencontré dans la décoration de transformateur, un second projet financé par ERDF est envisagé.

Mme BRUEL propose comme intervenant « Les 12 couleurs » à Bagnères de Bigorre en faisant peindre les enfants de l'école.

M. le Maire indique que les diverses propositions seront transmises à ERDF qui va être à nouveau sollicité pour le partenariat financier. A ce titre, le financeur validera le choix artistique.

Délibération sur le projet de peindre le transformateur et la demande faite à ERDF

Votée à l'unanimité

Mme DOLIE propose comme autre futur projet, la décoration du mur de la cour de l'école par les élèves,

QUESTIONS DIVERSES

1 - M. DEJEANNE demande si les travaux de finition du four à pain sont prévus.
Réponse affirmative de M. le Maire : réalisation à prévoir rapidement pour pouvoir le faire fonctionner comme prévu.

2 - M. DEJEANNE indique que le groupement pastoral va entreprendre la rénovation de la cabane d'Es Pas (CAMPAN), un devis est en cours pour la participation des quatre communes indivises Gerde, Asté, Lies et Banios sur le territoire de CAMPAN.

3 - M. CHAUVEAU demande des précisions sur le calendrier de la mise en service de la réserve d'eau du remplissage de la bache à venir et du compteur à poser au quartier de l'Argagnat.

4 - M. LASPALLES précise que les problèmes d'éclairage du centre du village provenaient d'un dysfonctionnement de l'horloge du transformateur de la Maison du Village.

5 - Mme DOLIE demande si la maison Dauphole est sécurisée afin d'éviter les intrusions, M. le Maire indique que les volets ont été sécurisés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21h30.



Le secrétaire de séance
Marc PIQUEMAL

L'opposition demande que ce courrier figure dans le compte rendu municipal du 24 septembre 2015

Une fois de plus, nous sommes obligés d'intervenir, cette fois-ci nous sommes obligés de le faire par courrier car, une fois de plus les comptes rendus ne reflètent pas les débats des conseils municipaux. Ils sont erronés ! C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas les signer car, lorsqu'un membre de l'opposition demande qu'une remarque ou un rectificatif de ce qui s'est réellement dit en séance soit portée au compte-rendu de séance, force est de constater qu'il n'en est rien.

Une fois de plus, nous devons vous rappeler qu'un fonctionnement démocratique du Conseil Municipal impose que tous les Gerdois, y compris ceux qui n'ont pas voté pour votre majorité, aient droit aux informations exactes telles qu'elles ont été débattues en séance et que chaque idée ou avis soit consignée.

Lors de la réunion du CM du 4 septembre 2015, Monsieur le Maire n'a pas souhaité reprendre les erreurs commises lors de la lecture du compte rendu de la séance du 26 juin 2015 (raison invoquée : manque de temps...) malgré plusieurs points à rectifier.

S'il est naturel que la majorité municipale soit l'instigatrice des projets et la responsable de leur bonne conduite, il est tout aussi naturel que l'opposition soit tenue informée de leur évolution de manière que sa participation aux votes se fasse en connaissance de cause, nous sommes trop souvent mis devant le fait accompli.

Voici quelques remarques qui tendent à le démontrer :

1 - Travaux d'aménagement de la Mairie :

- Pas de débats préliminaires, pas de rencontre avec l'architecte avant proposition du plan.

2 – démolition du mur séparant l'arrière-cour de l'église de l'ancienne propriété Dauphole

- Débats préliminaires (néant),

- Impossibilité pour l'opposition de faire-valoir ses craintes d'un manque de sécurisation des accès à la sacristie et à l'église lors de manifestations publiques dans le parc.

3 – Rénovation du portail du parc Dauphole : MR PENE « il y a plus d'un an » vous a conseillé de le traiter afin qu'il ne se tache pas, résultat, à ce jour les frais pour le restaurer seront plus élevés. Vous n'écoutez pas les conseils bienveillants de l'opposition.

- Protection de la porte de l'Eglise, Mme Patricia BRUEL vous a demandé il y a 6 mois de bien vouloir passer des couches de protection sur cette porte qui se trouve en grande souffrance.

4 – Le parking de l'Impasse Jean Lalanne : loyer versé à Mme SPRUNK de 1200 € par an, nous avons voté « pour » à condition qu'il soit à la destination des élèves pour y mettre les vélos ainsi qu'aux instituteurs, c'est-à-dire au plus grand nombre au lieu de quatre personnes (toujours les mêmes).

5 – Nous ne sommes pas conviés aux réunions des commissions, pas de convocation pour l'école ou le périscolaire..

- Mme BRUEL concernant l'école, s'était proposée "bénévole périscolaire" en 2014 en tant que conseillère municipale, n'a jamais été sollicitée"

'Nous souhaitons toujours, comme nous l'avons déjà exprimé, jouer notre rôle d'opposition investie et vigilante, dans le respect de la légalité et pour le bien de tous.

Nous réitérons donc notre demande d'accès aux informations, **toutes** les informations, concernant les projets et travaux proposés par la majorité municipale.

Jacky CHAUSSÉAU



daniel PENE



Patricia Bruel

